

J'espère que le ministre acceptera cette proposition dans l'esprit avec lequel elle est présentée. A la tête d'un ministère rempli de techniciens très spécialisés, dont l'administration n'exige pas trop de temps, il a amplement le loisir de s'assurer que quelqu'un dans le domaine de la sylviculture, s'efforce toujours avec élan et énergie d'adhérer aux conceptions dont s'inspire le programme ARDA. Il devrait engager son collègue, le ministre de l'Agriculture, à participer aux discussions de l'organisation ARDA. Il ne devrait accepter aucune excuse de la part du ministre de l'Agriculture car, au sens positif, l'agriculture est entièrement liée à la sylviculture. S'il agit ainsi, nous aurons au Canada, dans peu d'années, un bien plus grand nombre d'agriculteurs qu'à l'heure actuelle, car la sylviculture donnera un rendement à l'acre bien supérieur à toute autre culture.

Dès lors, je voudrais ajouter une note sentimentale à cet appel au ministre: qu'il ne laisse pas le ministre de l'Agriculture être le seul à s'intéresser à la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. La théorie et les principes sous-jacents à cette loi ouvrent de vastes perspectives, et si le ministre, au nom de ceux qui croient dans la formule de la loi, s'assure qu'il évoque toujours l'importance primordiale de nos forêts sur la solution de ces problèmes majeurs de rajustement, il aura alors adopté l'attitude qui s'impose. La forêt reste la mère nourricière d'un nombre important de personnes qui appartiennent maintenant au groupe agricole marginal, et il doit bien se garder d'oublier que l'élément humain de ces problèmes est ce qui nous préoccupe le plus.

La proposition suivante que je veux faire se rattache à quelque chose de traditionnel dans tout débat sur la forêt, et le ministre en a déjà parlé. C'est la question de la vente. C'est là une des tâches les plus difficiles, car, dans le domaine de la vente, la compétence, relativement à l'industrie forestière, réside presque entièrement dans l'entreprise privée. En dehors des forêts qui bordent la Saskatchewan, et peut-être un ou deux autres endroits que je ne connais pas, je crois que l'entreprise privée est responsable de la vente de ces produits. Cependant, la question intéresse vivement le gouvernement fédéral. Nous avons une importante section des produits forestiers au ministère du Commerce.

Si les honorables députés se rappellent ce que j'ai dit lorsque j'ai présenté le bill tendant à l'établissement du ministère des Forêts, j'ai fait remarquer qu'il devait y avoir les liens les plus étroits entre la Division de l'économique de ce ministère et la Division des produits forestiers du ministère du Commerce.

Je crois que c'était une bonne idée. Cependant, il se pose une difficulté, du fait que tout ce qu'on peut faire auprès de l'entreprise privée est de persuader, et la persuasion a parfois ses limites. Si nous avons une forte organisation nationale, comme celle qui existe dans l'industrie de la pâte et du papier, nous pouvons faire des progrès. Toutefois, l'industrie de la pâte et du papier a créé, au chapitre de la vente, des traditions qui ne s'harmonisent pas toujours avec les intérêts du Canada.

Je pense au fait qu'un grand nombre de nos fabriques de pâte et de papier ont une production liée à quelque journal, soit du Canada, soit de l'étranger, la plupart du temps de l'étranger. Elles n'ont pas leur libre arbitre et, en conséquence, ne peuvent profiter des occasions offertes à leurs produits dans d'autres pays. Cette tradition se perpétue. Nous voyons des sociétés étrangères venir au Canada pour y obtenir des concessions forestières et une usine qui puisse répondre à leurs propres besoins. Il y a dans l'industrie de la pâte et du papier, et aussi bien dans d'autres industries, une intégration qui crée des problèmes particuliers au ministre. Il doit réfléchir à la situation pour voir comment il peut réussir à amener l'entreprise privée à gérer ses propres affaires, et cependant mettre sous ses yeux les avantages financiers qui sont à sa portée et qui dépasseront ceux qu'elle obtient présentement. Il peut diriger son attention sur les nouvelles tendances commerciales qui se dessinent.

Le gouvernement précédent s'était penché sur ce problème. J'aimerais rappeler au ministre que, entre autres choses, nous avons à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions afin de permettre à ces entreprises de conclure des ententes industrielles.

L'hon. M. Nicholson: L'honorable député de Qu'Appelle se souviendra sans doute que c'est moi qui ai présenté le mémoire de l'industrie forestière qui a donné lieu à la modification.

L'hon. M. Hamilton: Je m'en souviens très bien. J'espère que le ministre voit les résultats qu'on peut en attendre. On ne peut contraindre les sociétés, sous le régime de la libre entreprise, à faire ce qu'on croit être bien. En revanche, pour qui sait s'y prendre, il y a moyen d'obtenir ce que je juge souhaitable. On comprendra sans peine pourquoi je ne tiens pas à préciser davantage ma pensée. J'estime que le ministre devrait être tout à fait libre de chercher à engager les industries dans les voies où les perspectives sont les plus prometteuses tant pour elles que pour le Canada.

Qu'on me permette maintenant de critiquer, non pas le ministère ni son titulaire, mais, si je ne m'abuse, la tendance à se